

Le décret concernant la création de la métropole Dijon Métropole a été publié jeudi matin au JO. La nouvelle métropole vient transformer la communauté urbaine du [GRAND DIJON](#) / **T** : 03.80.50.35.35. Le décret fixe le nom, le périmètre, l'adresse du siège, le comptable public. Il vient également déterminer les compétences de la métropole à la date de la création. Il pourra être modifié par arrêté préfectoral.